SOFAM

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2020

LES PERCEPTIONS

En 2020, le montant total des perceptions de droits s'élève à 3.580.419 €. C'est une hausse de 28 % par rapport à l'année 2019 (2.798.514 €).

	ENCAISSEMENT	
Droits primaires	336.869	
Câble	1.877.223	
Copie privée	313.540	
Reprographie	726.825	
Exception enseignement	132.371	
Prêt public	152.415	
Droit de suite	41.177	
Total	3.580.419	

LES FRAIS DE GESTION

PARTIE 2 : FRAIS DE GESTION				
A. Total des frais (*)	780.085			
(*) inclut dépenses d'action culturelle et contribution au fonds orga- retenue statutaire	nique Ventilation sur base de la			
Droits primaires	80.871			
Câble	514.794			
Copie privée	44.387			
Reprographie	92.829			
Exception enseignement	22.607			
Prêt public	20.958			
Droits de suite	3.638			
B. Frais nets de gestion (*)	549.380			
(*) hors dépenses d'action culturelle et contribution au fonds organique				
Droits primaires	56.954			
Câble	362.547			
Copie privée	31.260			
Reprographie	65.376			
Exception enseignement	15.921			
Prêt public	14.760			
Droits de suite	2.562			
C. Ratio frais nets de gestion / perceptions de l'exercice	15,34 %			

TAUX DE CHARGES NETTES — SELON LES DÉFINITIONS DU SPF ECONOMIE

	2018	2019	2020	
Encaissements	2.098.008	2.798.514	3.580.419	
Moyenne des perceptions 2018-2020			2.825.647	(2)
Charges nettes SOFAM (hors action culturelle)			549.380	
– déduction contribution au fonds organique			-7.161	
Charges nettes (hors AC et fonds organique)			542.219	(1)
Taux de charges nettes sur perceptions moyennes			19.19 %	(1) / (2)

REFUS D'OCTROYER UNE LICENCE

La SOFAM a refusé d'octroyer une licence pendant l'année 2020. L'utilisateur souhaitait l'extension d'une licence existante alors qu'il ne respectait pas ses engagements dans le cadre de cette licence.

REMUNERATION VERSEE ET AVANTAGES OCTROYES AUX PERSONNES GERANT LES ACTIVITES DE LA SOCIETE DE GESTION

La fonction d'administrateur est gratuite. Le conseil peut décider du remboursement de frais liés à la fonction.